



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil municipal de Saint-Ferdinand a adopté, lors de la séance du 10 janvier 2022, les règlements suivants :

- Règlement no 2022-229 fixant les taux de taxes et tarifs de compensation pour 2022
- Règlement no 2022-230 de taxation pour les travaux relatifs au cours d'eau Langlois
- Règlement no 2022-231 de taxation pour les travaux relatifs au cours d'eau Fortier-Nolette A
- Règlement no 2022-232 de taxation pour les travaux relatifs au cours d'eau Fortier-Nolette B (Rivière à Joannette)
- Règlement no 2022-233 de taxation pour les travaux relatifs au cours d'eau Fortier-Nolette C

Toutes les personnes intéressées peuvent consulter lesdits règlements au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Ferdinand, ce 13 janvier 2022

Sylvie Tardif
Greffière-trésorière